

Analyse



Centrale des crédits aux
particuliers

Analyse des données
statistiques 2012

Réseau **Financement
Alternatif**
Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

La Centrale des crédits aux particuliers est un outil qui vise à lutter contre le surendettement grâce à l'enregistrement de tous les crédits conclus par des personnes physiques, à des fins privées. Mais force est de constater que, depuis 2009, la proportion de défauts de paiements par personne est en hausse.

Contexte macroéconomique défavorable ? Sans aucun doute.

Manque d'efficience de la Centrale des crédits aux particuliers ? Certainement aussi ; cette analyse se propose d'expliquer pourquoi.

1 Évolution générale du marché du crédit aux particuliers

Cette section présente les évolutions générales du marché du crédit aux particuliers. Les caractéristiques des contrats défaillants seront abordées dans un second temps, dans la section suivante.

Les évolutions générales portent sur le nombre de contrats, le nombre de personnes enregistrées, le nombre moyen de crédits par personne, le nombre de contrats (en cours et nouveaux) par type, les montants moyens des contrats (en cours et nouveaux) par type.

1.1 Nombre de clients, de crédits, et de crédits par client

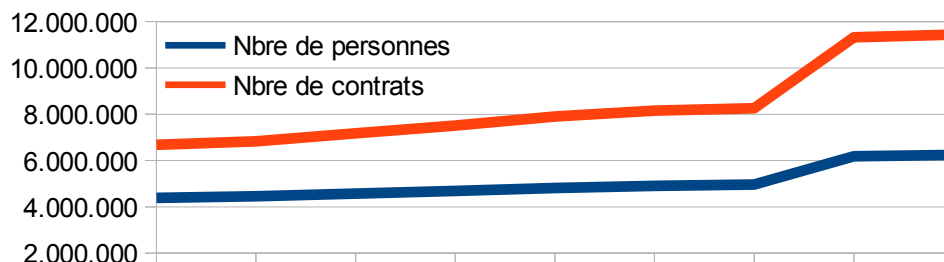
Hausse du nombre de clients, de crédits et de crédits par client.

Comme l'indique ce premier tableau, la tendance à la hausse est continue : tant le nombre d'emprunteurs enregistrés auprès de la Centrale des crédits, que le nombre de contrats augmente systématiquement depuis 2004. Le nombre moyen de contrats par personne augmente lui aussi systématiquement depuis 2004.

Le pic de 2011 est à neutraliser car il est lié à un changement de méthode intervenu consécutivement à une évolution législative. En effet, les facilités de découvert n'ont été recensées dans la Centrale des crédits en tant qu'ouvertures de crédit qu'à partir de 2011¹.

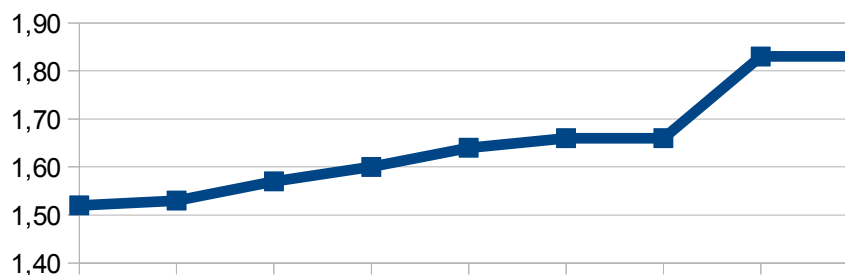
¹ Ainsi, près de 3,2 millions de contrats d'ouvertures de crédit ont été enregistrés à la Centrale pour l'année 2011, ce qui compte gonfle artificiellement le nombre de crédits et d'emprunteurs enregistrés cette année-là par rapport aux années précédentes.

Graphique 1 - Évolution du nombre de personnes et de contrats enregistrés



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012
Calculs : Réseau Financement Alternatif

Graphique 2 - Évolution du nombre moyen de contrats par personne



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012
Calculs : Réseau Financement Alternatif

1.2 Caractéristiques des contrats

1.2.1 Type de crédits

Les contrats de crédit en cours sont majoritairement des ouvertures de crédit. En 2012, les prêts à tempérament et ventes à tempérament ont connu un succès supérieur à la normale.

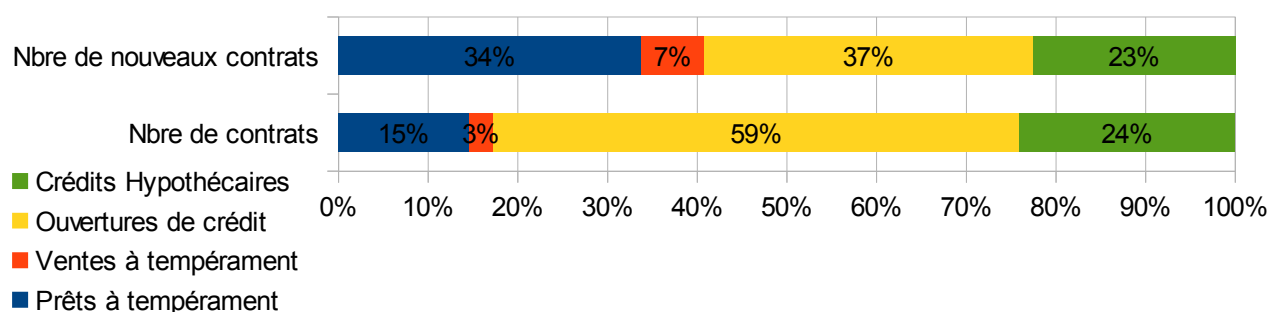
Les contrats en cours sont : des ouvertures de crédit (58,7 %), des contrats hypothécaires (24,1 %), des prêts à tempérament (14,5 %) et, enfin, les ventes à tempérament (2,7 %).

En 2012, les prêts à tempérament et les ventes à tempérament ont connu un succès supérieur à la moyenne : alors que les prêts à tempérament constituent 14,5 % du nombre de contrats total, ils constituent 33,7 % du nombre de nouveaux contrats ; les ventes à tempérament représentent 2,7 % du nombre de contrats total, mais 7,1 % du nombre de nouveaux contrats.

À l'inverse, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit (36,7 %) est inférieur à leur part de marché (58,7 %).

Le nombre de nouveaux contrats hypothécaires, quant à lui, correspond à leur part de marché.

Graphique 3 - Nombre total de contrats et nombre de nouveaux contrats par type.



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012

Calculs : Réseau Financement Alternatif

1.2.2 Montants moyens des crédits

Sont en baisse, les montants moyens des prêts et des ventes à tempérament. À l'inverse, les montants des ouvertures de crédit et crédits hypothécaires sont en hausse.

Tableau 4 - Nombre total de contrats et nombre de nouveaux contrats par type.

	Prêts à tempérament		Ventes à tempérament		Ouvertures de crédit		Crédits hypothécaires	
Montant moyen contrats en cours	17 235		6 944		2 276		83 936	
Montants moyens nouveaux contrats	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
2010	11 030	15 485	1 304	5 283	2 000	6 396	70 000	96 814
2011	11 706	15 294	880	4 082	1 240 ²	1 820 ³	52 000	83 630
2012	11 322	15 401	696	3 177	1 250	6 006	80 500	101 341

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012

Calculs : Réseau Financement Alternatif

À la lecture du tableau qui précède, on constate que les montants moyens des nouvelles ouvertures de crédit et des nouveaux crédits hypothécaires sont, en 2010 et 2012, supérieurs à la moyenne de tous les contrats en cours. Les montants prêtés augmentent donc sur ces types de contrats.

L'inverse s'observe en ce qui concerne les montants moyens des nouveaux prêts et ventes à tempérament : ils sont inférieurs en 2010, 2011 et 2012 à la moyenne de tous les contrats en cours. Les montants prêtés sont donc en baisse sur ces types de contrats.

2 Évolution générale des défauts de paiement des particuliers

Les caractéristiques des contrats dénoncés pour défaillance auprès de la Centrale des crédits permettent d'analyser les caractéristiques de l'endettement des particuliers. Cette section est limitée à une description de l'évolution des contrats défaillants. Au sein de la section qui suit, les caractéristiques des contrats défaillants seront analysées plus précisément, afin de favoriser une prévention du surendettement plus efficiente.

2 Rappelons que les données relatives aux ouvertures de crédit en 2011 sont à mettre de côté car un changement méthodologique lié à l'enregistrement, pour la première fois, de toutes les facilités de découvert fausse l'interprétation des données.

3 *Idem.*

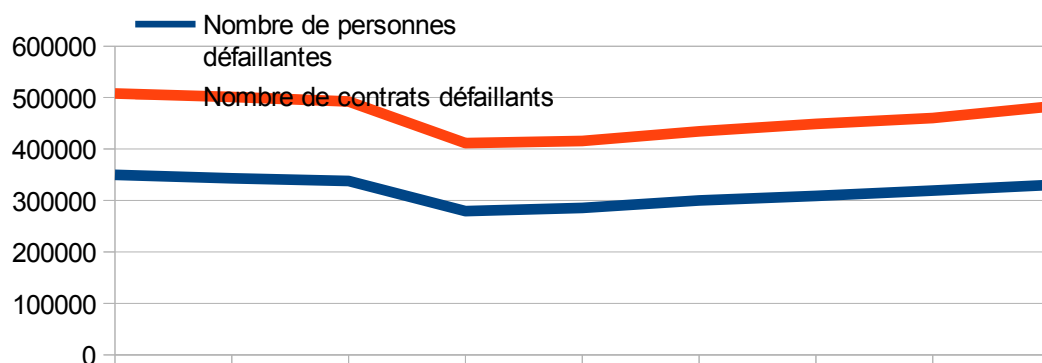
2.1 Hausse du nombre de clients et de crédits défaillants

Hausse tant en nombre absolu qu'en pourcentage de clients et de crédits défaillants

Depuis 2009, le nombre de contrats défaillants et de clients en défaut de paiement augmente de façon constante. Cette tendance indique que les ménages ont de plus en plus de mal à rembourser leurs crédits.

La lecture du graphique ci-dessous illustre la hausse du nombre de crédits défaillants et du nombre de personnes défaillantes. Cette hausse est continue depuis 2007. Mais en 2009, 2010 et 2012, la hausse du nombre de personnes et de contrats défaillants a été plus importante que la hausse respective du nombre d'emprunteurs et de contrats⁴.

Graphique 5 - Évolution du nombre de personnes et de contrats défaillants enregistrés auprès de la Centrale des crédits aux particuliers



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012
Calculs : Réseau Financement Alternatif

⁴ Rappelons le changement méthodologique de 2011 qui nous empêche de considérer l'évolution en 2011 comme une donnée homogène et donc comparable.

2.2 Hausse du montant des arriérés

Hausse du montant total des arriérés, du montant des arriérés par personne, ainsi que du montant des arriérés par contrat.

Retrouvez toutes nos analyses sur www.financite.be

La hausse du montant total des arriérés est, depuis 2008, systématiquement supérieure à la hausse du nombre de contrats défaillants ou à celle du nombre de personnes défaillantes. Ceci indique que les arriérés moyens par personne et par contrat sont en hausse.

En 2012, alors que le nombre de personnes défaillantes augmentait de 3,5 % et que le nombre de contrats défaillants augmentait de 4,8 %, le montant total des arriérés de paiement augmentait de 6,8 %

Tableau 6 - Évolution des montants arriérés

	2008	2009	2010	2011 ⁵	2012
Arriérés, Montant exigible	1.856.000	2.155.000	2.419.000	2.549.000	2.722.000
Évolution en %		+16 %	+12 %	+5 %	+6,8 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012

Calculs : Réseau Financement Alternatif

L'ensemble des données résumées ci-dessus nous indique que :

- le nombre de contrats par personne augmente ;
- la proportion de personnes défaillantes est en hausse ;
- la proportion de contrats défaillants est en hausse ;
- les montants de ces défaillances par personne ou par contrat sont de plus en plus importants.

L'endettement s'amplifie donc **à tous les niveaux**, malgré la mise en place de cette centrale de données, conçue pourtant comme un outil de lutte contre le surendettement !

5 Voir note de bas de page n°1

3 Caractéristiques des défauts de paiement

3.1 Type de contrats

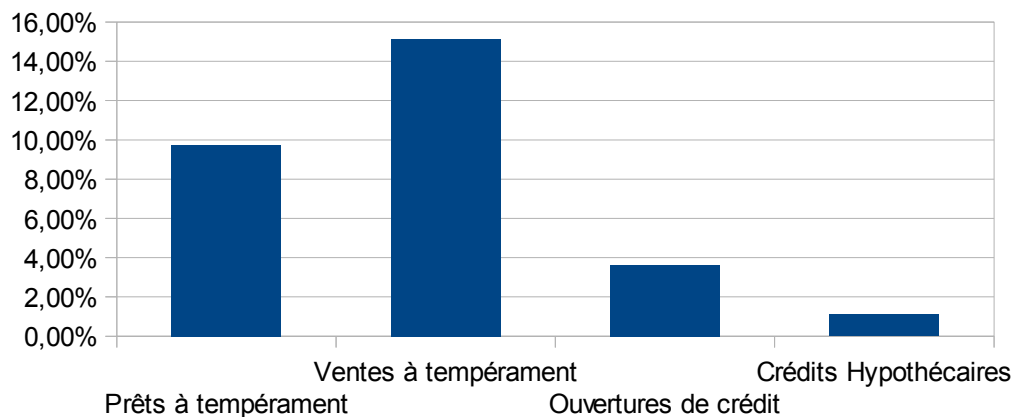
Les ventes à tempérament et les prêts à tempérament sont les plus problématiques. Les ouvertures de crédit représentent une part importante du nombre de contrats défaillants.

Le tableau ci-dessous montre que 15,1 % des ventes à tempérament sont en défaillance, ce qui représente le taux de défaillance le plus élevé. Les prêts à tempérament présentent également un score de défaillance élevé : 9,7 %.

Quelle est donc la nature de ces contrats ? Pourquoi mènent-ils, dans plus d'un cas sur dix, à des difficultés de remboursement ? Est-ce que les méthodes d'analyse des banques sont suffisantes pour prévenir le surendettement ? Est-ce que c'est un produit financier qui, par nature, est problématique ?

Graphique 7 - Taux de défaillance par type de crédit en 2012

Exergue



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012
Calculs : Réseau Financement Alternatif

Notons par ailleurs que le plus grand nombre de contrats défaillants provient des ouvertures de crédit (50,5 %). Si des mesures doivent être prises pour diminuer le surendettement, les ouvertures de crédit ne sont donc certainement pas à négliger. D'autant plus que le taux de défaillance des ouvertures de crédit (3,6 %) est sous-estimé du fait qu'un certain nombre d'entre elles sont inactives, mais comptent comme crédits sans défaut de remboursement dans les statistiques.

Exergue

Il semble dès lors essentiel que la Centrale des crédits soit en mesure de différencier les ouvertures de crédits actives de celles qui ne le sont pas. Cela permettrait d'avoir une analyse plus pertinente du taux de défaillance des ouvertures de crédit.

Nous avons mis en évidence le succès particulier que les prêts et ventes à tempérament ont connu en 2012. Or nous avons également constaté que ce sont les types de prêts qui connaissent le taux de défaillance le plus élevé. Nous doutons dès lors que les prêteurs concernés aient tenu compte du fait que ces types de prêts représentent un risque de surendettement élevé.

Exergue

3.2 Type de prêteur

La Centrale des crédits distingue, parmi les prêteurs agréés, les banques (agréées par la Banque nationale de Belgique) des autres types de prêteurs. Dans son rapport, les banques sont dénommées « établissements de crédit » et les autres « autres institutions ». La même terminologie a été adoptée dans cette analyse.

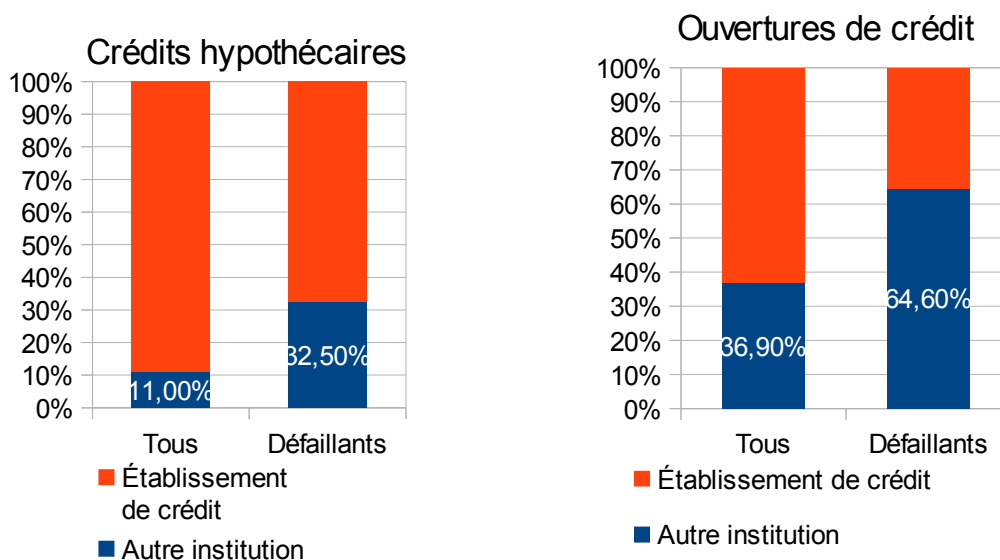
3.2.1 Nombre et montants des crédits défaillants par type de prêteur

Les organismes non bancaires sont responsables des taux de défaillance les plus élevés.

Sur base du tableau suivant, nous pouvons discerner quels prêteurs semblent moins attentifs aux risques de surendettement, et ce par type de crédit.

Alors que 36,9 % des ouvertures de crédits accordées sont imputables aux « autres institutions », celles-ci sont responsables de 64,6 % des ouvertures de crédits défaillantes. De même, alors qu'à peine 11 % des prêts hypothécaires sont consentis par d'autres institutions, celles-ci sont responsables de 32,5 % des prêts hypothécaires défaillants.

Graphique 8 - Part des crédits hypothécaires et ouvertures de crédits en cours et défaillants par type de prêteur



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Les mêmes constats se dégagent de l'analyse des montants en arriéré de paiement en fonction du type de prêteur et du type de prêt. Alors que les « autres institutions » sont responsables de 34,7 % des sommes prêtées sous forme d'ouvertures de crédit, elles sont responsables de 56,6 % des montants en arriéré sur ce type de prêts. Il en va de même pour les crédits hypothécaires : alors que les autres institutions ne sont responsables que de 11,3 % des montants prêtés, elles représentent 23,4 % des montants en arriéré.

Mais, alors, quelle est la politique de ces « autres institutions » en matière d'octroi d'ouvertures de crédits et de prêts hypothécaires ? La Centrale des crédits devrait fournir des statistiques quant à l'identité des prêteurs, tant sur le nombre total de contrats que sur le nombre de contrats défaillants. Étant donné le nombre important de prêteurs agréés, elle devrait fournir ces statistiques à tout le moins pour les prêteurs les plus importants (par exemple, ceux qui comptent pour plus d'1 % du nombre de contrats).

Notons que ces autres institutions octroient la grande majorité des ventes à tempérament. Or, il s'agit du type de prêt présentant le taux de défaillance le plus élevé. Raison de plus pour se pencher sur l'identité et les pratiques de ces acteurs.

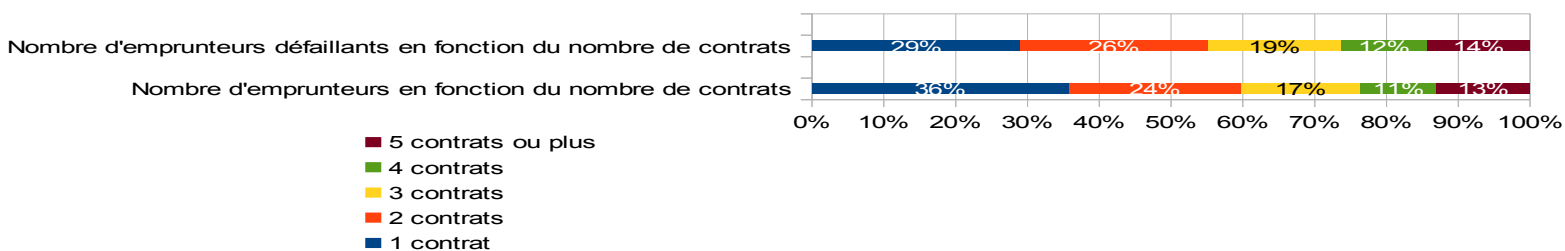
3.3 En fonction du nombre de contrats

Le taux de défaillance est significativement plus élevé pour les personnes qui ont souscrit plusieurs contrats de crédit.

À la lecture du tableau ci-dessous, nous pouvons constater que les personnes n'ayant qu'un seul contrat comptent pour une plus faible part des défaillances. Alors que celles-ci comptent pour 36 % des contrats, elles ne comptent que pour 29 % des défaillances. À l'inverse, pour les personnes ayant 2, 3, 4, 5 crédits ou plus, la part des contrats de crédit défaillants est supérieure à la part des crédits. Ceci indique donc clairement que les risques de défaillances sont supérieurs pour les personnes cumulant plusieurs contrats.

Du reste, on peut déplorer que la Centrale ne fournisse pas de chiffres détaillés pour les personnes détenant plus de 5 contrats. En effet, il serait pertinent de connaître les taux de défaillance en fonction du nombre de contrats.

Graphique 9 - Taux de défaillance en fonction du nombre de contrats



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012

Calculs : Réseau Financement Alternatif

4 Mesures du surendettement

Plus restrictives que les données relatives aux contrats défaillants, **les données relatives au règlement collectif de dettes constituent un indicateur du niveau de surendettement** des ménages en Belgique. En effet, les personnes qui ont recours au règlement collectif de dettes sont dans une situation de surendettement avérée.

Cependant, un nombre important de situations de surendettement sont réglées à l'amiable, entre autres avec l'aide de médiateurs de dettes agréés, mais également avec l'aide de médiateurs non agréés, ainsi qu'avec l'aide d'avocats. Par ailleurs, tous les ménages en situation de surendettement ne font pas appel à ces professionnels. Malheureusement, nous ne disposons pas de données permettant de mesurer avec précision le nombre de personnes faisant appel aux services des différents professionnels.

Néanmoins, selon l'enquête 2011 de l'Observatoire du crédit, les services de médiation de dettes agréés en Wallonie pratiquent majoritairement la médiation non judiciaire (78,6 % des dossiers), ce qui laisse présager que les statistiques concernant le règlement collectif de dettes ne couvrent qu'une faible partie des situations de surendettement.

4.1 Évolution du surendettement

Hausse du nombre d'avis d'admissibilité en règlement collectif de dettes.

Revenons sur les données du règlement collectif de dettes : le nombre d'avis d'admissibilité est constamment en hausse depuis 2008. Bien que cette hausse soit moins forte en 2012 que les années précédentes, elle reste importante : 6,6 %.

Notons que, parmi les dossiers admissibles, le nombre de règlements amiables est systématiquement en hausse depuis 2008, tandis que le nombre de règlements judiciaires chute.

Tableau 10 - Règlement collectif de dettes

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'avis d'admissibilité	70 167	78 147	87 125	94 863	101 155
Évolution		+11,4 %	+11,5 %	+8,9 %	+6,6 %
Dont suivis de règlements amiables	24 946	27 181	29 907	31 538	35 136
Dont suivis de règlements judiciaires	7940	7444	6729	6082	5594

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012
Calculs : Réseau Financement Alternatif

4.2 Nature des dettes

Le règlement collectif de dettes est en partie utilisé par des personnes n'ayant pas de contrat de crédit.

Les données du tableau 12 offrent une vision intéressante quant à la nature de l'endettement des personnes faisant appel au règlement collectif de dettes. Plus d'un tiers (36,9 %) des personnes ayant recours au règlement collectif de dettes n'accusent pas de retard de paiement au niveau de leurs crédits, et rencontrent donc des difficultés à d'autres niveaux (paiement des soins de santé, des factures d'énergie et de téléphonie, de loyers, de dettes fiscales, etc.)

Il est dès lors important que la Centrale des crédits, créée pour prévenir le surendettement, agisse en concertation avec d'autres acteurs pour mettre en place des outils permettant de mesurer et prévenir la multiplication d'autres sources d'endettement.

Il faut innover, notamment, dans le domaine de la fourniture d'énergie et de services de télécommunication. Des initiatives comme la mise en place du contentieux gaz et électricité, qui suggère le recours à un service de guidance budgétaire ou de médiation de dettes des CPAS en tant que médiateur lors de l'apparition d'un défaut de paiement récurrent sur la fourniture d'énergie, sont à encourager.

Tableau 11 - Règlement collectif de dettes et nombre de contrats de crédit

	Nombre d'avis d'admissibilité	Pourcentage
Personnes sans contrat de crédit	21 307	21,2 %
Personnes avec un ou des contrats de crédit mais sans aucun retard de paiement	15 907	15,7 %
Personnes avec un contrat défaillant	21 177	20,9 %
Personnes avec deux contrats défaillants	17 587	17,4 %
Personnes avec trois contrats défaillants	11 947	11,8 %
Personnes avec quatre contrats défaillants	6 707	6,6 %
Personnes avec cinq contrats défaillants ou plus	6523	6,4 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012

5 Conclusions

En conclusion, les éléments qui, à nos yeux, permettraient d'améliorer l'outil de prévention du surendettement proposé par la Centrale des crédits sont clairement identifiables.

Pour commencer, **les informations mises à disposition par la Centrale ne permettent actuellement pas de connaître le niveau d'endettement réel d'un consommateur**. En effet, **pour des contrats défaillants, les données de la Centrale des crédits ne sont pas mises à jour**. Or, il est d'autant plus important de pouvoir évaluer au moins semestriellement l'évolution de l'état d'endettement, et ce, sur la base de données harmonisées en fonction des types de contrats.

Par ailleurs, l'encours des contrats sans défaut de paiement n'est pas communiqué par la Centrale des crédits. Seul le montant initialement emprunté y est enregistré. De plus, le montant initial du crédit sous-tend des notions différentes en fonction du type de crédit :

- pour les prêts et ventes à tempérament, il s'agit du montant total à rembourser (capital et intérêts confondus) ;
- pour les ouvertures de crédit, il s'agit du montant autorisé ;
- pour les crédits hypothécaires, il s'agit du montant emprunté.

En deuxième lieu, il nous semble important que la Centrale des crédits dispose de données permettant de **faire la différence entre les ouvertures de crédit actives et celles qui ne le sont pas, et qu'elle opère cette distinction dans ses rapports**. À défaut, le taux de défaillance des ouvertures de crédit pourrait être faussé.

Troisièmement, soulignons que la Centrale des crédits ne publie aucune information quant à **l'identité des établissements non bancaires⁶ agréés pour l'octroi de crédits**. Or, ces organismes semblent avoir une politique de crédit insuffisante en termes de prévention du surendettement. D'une part, leur ratio de défaillance⁷ sur les ouvertures de crédits et contrats hypothécaires est bien plus important que ceux des établissements bancaires. D'autre part, ces organismes sont les principaux acteurs sur le marché des prêts et des ventes à tempérament, qui présentent des taux de défaillance fort élevés.

6 Non agréés par la BNB, mais agréés par le SPF Économie.

7 Nombre de contrats défaillants divisé par le nombre de contrats ou montant des arriérés divisé par les montants totaux prêtés.

Quatrièmement, il semble évident que la Centrale devrait fournir les informations détaillées sur la **situation des personnes ayant conclu 5 contrats ou plus**, plutôt que de regrouper tous ces cas en une seule catégorie, afin de pouvoir appréhender le ratio de défaillance en fonction du nombre précis de contrats. Il s'agit donc de communiquer le nombre de personnes ayant 5,6,7,8,9,10 contrats, ainsi que le nombre de personnes défaillantes dans ces différentes catégories.

Enfin, le crédit n'étant pas l'unique source d'endettement et de surendettement, il semble **crucial que la Centrale des crédits agisse avec d'autres acteurs afin de mettre en place des outils permettant de prévenir d'autres sources de surendettement**. En effet, il est dans l'intérêt des banques de prévenir les défauts de paiement sur des crédits. Or une partie de ces défaillances peuvent être anticipées par le biais de défauts de paiement sur des factures de fournitures d'énergie ou de télécommunications. Il est temps de mettre en place des partenariats innovants entre ces différents acteurs.

Notons également que, pour analyser les données de la Centrale des crédits, des calculs sont souvent nécessaires. La Centrale pourrait **mettre à disposition, sur son site, sous format Excel, les tableaux qu'elle communique dans son rapport statistique**. Un fichier rendu public permettrait à de nombreuses personnes s'intéressant à ces chiffres, notamment les médiateurs de dettes, de gagner du temps.

6 pistes d'amélioration de la Centrale des crédits aux particuliers, en vue d'une meilleure prévention du surendettement

1. Fournir des données permettant de mesurer le niveau d'endettement réel, mises à jour régulièrement.
2. Différencier les ouvertures de crédits actives de celles qui ne le sont pas.
3. Documenter les taux de défaillance par type de crédit et par établissement de crédit (en particulier pour les établissements non bancaires).
4. Fournir les informations sur les ratios de défaillance des personnes ayant conclu 5 contrats ou plus.
5. Agir en concertation avec les fournisseurs d'énergie et de télécommunication pour prévenir la défaillance sur les crédits.
6. Fournir sous format Excel les tableaux présentés dans le rapport statistique.

Marie-Bénédicte de Ghellinck

Novembre 2013

Annexes : évolution des données

Tableau 1 - Évolution du nombre total de personnes et de contrats enregistrés auprès de la Centrale des crédits aux particuliers

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de contrats	6.678.948	6.830.213	7.179.204	7.512.130	7.903.687	8.157.065	8.253.320	11.326.958	11.437.787
Évolution en %		+2,30%	+5,10%	+4,60%	+5,20%	+3,20%	+1,18%	+37,2%	+0,9%
Nombre de contrats défaillants	508.039	501.102	492.177	411.415	415.890	434.330	448.725	460.493	482.620
Évolution en %		-1,4%	-1,8%	-3,6%	+1,1%	+4,4%	+3,3%	+2,6%	+4,8%
Nombre de personnes	4.383.731	4.454.925	4.574.224	4.684.232	4.807.023	4.899.920	4.963.644	6.181.461	6.236.412
Évolution en %		+1,6%	+2,7%	+2,4%	+2,6%	+1,9%	+1,3%	+24,5%	+0,9%
Nombre de personnes défaillantes	349.665	343.020	337.755	279.429	285.595	300.296	308.803	319.092	330.129
Évolution en %		-1,9%	-1,5%	-5,8%	+2,2%	+5,1%	+2,8%	+3,3%	+3,5%

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2004-2012

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Tableau 2 - Évolution des pourcentages de contrats et de personnes défaillantes sur les populations totales respectives

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nbre moyen de crédits par emprunteur	1,52	1,53	1,57	1,6	1,64	1,66	1,66	1,83	1,83
Nbre contrats défaillants/nbre total de contrats	7,61%	7,33%	6,86%	5,47%	5,26%	5,32%	5,44%	4,06%	4,21%
Nbre de personnes défaillantes/nbre total de personnes	7,98%	7,70%	7,38%	7,24%	7,16%	7,28%	7,36%	5,16%	5,29%

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2004-2012

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Tableau 3 - Évolution des montants moyens empruntés par type de crédit et par emprunteur

	2004	2008	2009	2010	2011	2012
Nb emprunteurs	4.383.731	4.807.023	4.899.920	4.963.644	6.181.461	6.236.412
Prêt à tempérament						
Nb contrats	1394301	1493628	1536174	1564663	1642143	1.663.410
Montant (milliers €)	18258600	23780800	25166832	26250118	27985376	28.669.099
Montant moyen €	13095	15922	16383	16777	17042	17.235
Vente à tempérament						
Nb contrats	346712	415187	399375	384381	358632	305.580
Montant (milliers €)	1965860	2890299	2912840	2872149	2585338	2.121.816
Montant moyen €	5670	6961	7293	7472	7209	6944
Ouverture de crédit						
Nb contrats	3019868	3704609	3850705	3801638	6636527	6.715.572
Montant (milliers €)	8195222	10981156	11432073	11922515	15029061	15.282.195
Montant moyen €	2714	2964	2969	3136	2265	2.276
Crédit-bail						
Nb contrats	5033	2730	1818	851	69	0
Montant (milliers €)	6661	3437	2672	1621	768	0
Montant moyen €	1323	1259	1470	1905	11130	0
Crédit hypothécaire						
Nb contrats	1913034	2287533	2368993	2501787	2689587	2.753.225
Montant (milliers €)	119532305	177121332	189508883	204378453	220383972	231.093.660
Montant moyen €	62483	77429	79996	81693	81940	83.936
Montant moyen octroyé par emprunteur						
	33751	44680	46740	49444	43029	44.443

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2004-2012

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Tableau 4 - Évolution des montants moyens des arriérés par type de crédit et évolution du montant moyen des arriérés par emprunteur

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nbre pers défaillantes	349.665	343.020	337.755	279.429	285.595	300.296	308.803	319.092	330.129
Arriéré (millions €)					1.856	2.155	2.419	2.549	2.722
Montant moyen défaillant par emprunteur en défaut									
	5544	5365	5236	6360	6498	7176	7834	7988	8.254
Prêts à tempérament défaillants									
Nb contrats	201693	191833	184042	152817	154199	161002	163765	163462	162.067
Montant (milliers €)	891172	861715	838562	881325	936636	1070829	1154213	1194760	1.230.268
Montant moyen €	4418	4492	4556	5767	6074	6651	7048	7309	7.591
Ventes à tempérament défaillants									
Nb contrats	56603	54708	54591	44310*	43628*	44787*	46207*	46716*	46.254
Montant (milliers €)	83800	73800	65237	59134	57309	59269	62311	63236	60.750
Montant moyen €	1480	1349	1195	1335	1314	1324	1349	1354	1.313
Ouvertures de crédit défaillantes									
Nb contrats	200908	208082	209265	186597	190335	200151	210241	221281	243.790
Montant (milliers €)	281754	294784	293771	296533	308322	340737	376402	414300	459.304
Montant moyen €	1402	1417	1404	1589	1620	1702	1790	1872	1.884
Crédits-bails défaillants (pour mémoire)									
Nb contrats	4968	4441	3867	3327	2621	1757	834	60	0
Montant (milliers €)	2547	2269	2001	1781	1507	1059	639	256	0
Montant moyen €	513	511	517	535	575	603	766	4267	0
Crédits hypothécaires défaillants									
Nb contrats	43867	42038	40412	24364	25107	26633	27678	28974	30.509
Montant (milliers €)	679237	607691	568800	538371	552065	682977	825553	876701	971.452
Montant moyen €	15484	14456	14075	22.097	21.988	25644	29826	30258	31.841

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2004-2012

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Tableau 5 - Nombre de contrats par type, % de parts de marché par type ; nombre de défaillances par type, % de défaillances par type de contrat

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Prêt à tempérament										
Tous	1.448.5	1.394.	1.367.	1.398.	1.431.0	1.493.	1.536.	1.564.	1.642.	1.663.
Parts de marché	34 22,6 %	301 20,9 %	647 20,0 %	962 19,5 %	78 19,0 %	628 18,9 %	174 18,8 %	663 19,0%	143 14,5%	410 14,5%
Les défaillants*	205.98	201.69	191.83	184.04	152.816	154.19	161.00	163.76	163.46	162.06
Parts des défaillances	8 40,6 %	3 39,7 %	3 38,2 %	2 37,4 %	37,1 %	9 37,1 %	2 37,1 %	5 36,5%	2 35,5%	7 33,6%
Vente à tempérament										
Tous	300.93	346.71	375.97	420.49	433.318	415.18	399.37	384.38	358.63	305.58
Parts de marché	4 4,7 %	2 5,2 %	4 5,5 %	6 5,8 %	5,8%	7 5,3%	5 4,9%	1 4,7%	2 3,2%	0 2,7%
Les défaillants*	59.957	56.603	54.708	54.591	44.310	43.628	44.787	46.207	46.716	46.254
Parts des défaillances	11,8 %	11,1 %	10,9 %	11,1 %	10,8%	10,5%	10,3%	10,3%	10,1%	9,6%
Ouverture de crédit										
Tous	2.818.9	3.019.	3.037.	3.213.	3.433.9	3.704.	3.850.	3.801.	6.636.	6.715.
Parts de marché	36 44,1 %	868 45,2 %	770 44,5 %	403 44,8 %	37 45,7%	609 46,9%	705 47,2%	638 46,1%	527 58,6%	572 58,7 %
Les défaillants*	190.22	200.90	208.08	209.26	186.597	190.33	200.15	210.24	221.28	243.79
Parts des défaillances	6 37,5 %	8 39,6 %	2 41,5 %	5 42,5%	45,4%	5 45,8%	1 46,1%	1 46,9%	1 48,1%	0 50,5 %
Crédit-bail										
Tous	5.840	5.033	4.469	3.873	3.447	2.730	1.818	851	69	0
Parts de marché	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0 %
Les défaillants*	5.759	4.968	4.441	3.867	3.327	2621	1757	834	60	0
Parts des défaillances	1,2 %	1,0 %	0,9 %	0,8 %	0,8%	0,6%	0,4%	0,2%	0,0%	0 %
Crédit hypothécaire										
Tous	1.824.5	1.913.	2.044.	2.142.	2.210.3	2.287.	2.368.	2.501.	2.689.	2.753.
Parts de marché	22 28,5 %	034 28,6 %	353 29,9 %	470 29,8 %	50 29,4%	533 28,9%	993 29,0%	787 30,3%	587 23,7%	225 24,1 %
Les défaillants*	45.215	43.867	42.038	40.412	24.364	25.107	26.633	27.678	28.974	30.509
Parts des défaillances	8,9 %	8,6 %	8,4 %	8,2 %	5,9%	6,0%	6,1%	6,2%	6,3%	6,3 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2004-2012
Calculs : Réseau Financement Alternatif

Tableau 6 – Nombre et part de crédits et crédits défaillants par type de prêteur et par type de crédit ; valeur et part des montants totaux des crédits et des arriérés par type de prêteur et par type de crédit

Nombre de crédits	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	999.684	55.722	4.238.234	2.449.888
Prêteur : autre institution	663.726	249.858	2.477.338	303.337
Part d'établissements de crédit	60,1 %	18,2 %	63,1 %	89,0 %
Part d'autres institutions	39,9 %	81,8 %	36,9 %	11,0 %
Nombre de crédits défaillants	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	93.675	7.304	86.228	20.608
Prêteur : autre institution	68.392	38.950	157.562	9.901
Part d'établissements de crédit	57,8 %	15,8 %	35,4 %	67,5 %
Part d'autres institutions	42,2 %	84,2 %	64,6 %	32,5 %
Montant total des crédits (en milliers)	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	18.492.557	337.374	9.977.458	204.914.730
Prêteur : autre institution	10.176.541	1.784.442	5.304.738	26.178.930
Part d'établissements de crédit	64,5 %	15,9 %	65,3 %	88,7 %
Part d'autres institutions	35,5 %	84,1 %	34,7 %	11,33 %
Arriéré total des crédits défaillants (en milliers)	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	783.446	14.021	199.563	744.494
Prêteur : autre institution	446.822	46.729	259.741	226.958
Part d'établissements de crédit	63,7 %	23,1 %	43,4 %	76,6 %
Part d'autres institutions	36,3 %	76,9 %	56,6 %	23,4 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2012
Calculs : Réseau Financement Alternatif